

Bonnes pratiques d'intégration des stagiaires BAFA dans les équipes d'animation

Constatant les difficultés rencontrées par les plus jeunes animateurs volontaires, stagiaires ou titulaires, à trouver des missions, le Gouvernement a missionné le comité de filière pour établir des recommandations en vue de la rédaction d'un vadémécum des bonnes pratiques d'intégration des jeunes animateurs dans les équipes d'animation, dont le respect figurera dans les futurs critères de contrôle par les services de l'État.

Le comité de filière partage cette ambition d'offrir aux jeunes les meilleures conditions d'intégration dans les ACM. Fervent promoteur de l'engagement éducatif et de l'éducation populaire, il considère les expériences d'animation volontaire comme des vecteurs d'émancipation pour les jeunes et s'investit pour attirer de nouvelles générations d'animateurs. A ce titre, il soutient l'abaissement à 16 ans de l'âge minimum d'entrée en formation BAFA opéré en 2022 qui est de nature à renforcer l'attractivité de la filière auprès des plus jeunes.

Dans cette perspective, le comité de filière émet une série de recommandations centrées sur la première expérience que constitue le stage du parcours de formation au BAFA. Ces 14 recommandations reposent sur 4 principes :

1. « Anticiper le stage »
2. « Considérer le stage comme un temps de formation et les structures ACM comme des lieux de formation »
3. « Accueillir, accompagner et suivre les stagiaires »
4. « Permettre aux stagiaires d'être pleinement acteurs de leur progression »

Certaines de ces recommandations constituent déjà des pratiques mises en vigueur par des organisateurs d'ACM. Le comité de filière animation appelle à une harmonisation et une généralisation avec le soutien de l'Etat. En effet, la mise en œuvre de ces recommandations relève pour partie de l'action des organisateurs d'ACM, des structures et des organismes de formation et pour partie d'une action publique.

En apportant des garanties pour une expérience d'animation réussie, aux stagiaires comme aux organisateurs d'ACM, les recommandations du comité de filière ont vocation à contribuer à l'intégration des jeunes dans un parcours d'engagement plus long et à les faire progresser dans leur insertion socio-professionnelle. Le vadémécum qui en pourrait découler trouverait ainsi sa raison d'être en tant qu'élément d'un accompagnement en continu des jeunes.

1. Anticiper le stage

1. Organiser des stages d'observation avant le BAFA.

La réussite des premières expériences d'animation volontaire dépend de la compréhension que les jeunes ont du rôle des animateurs et de leurs missions au sein des ACM dès avant l'entrée en formation BAFA. Cette connaissance est déterminante pour assurer que l'animation volontaire est en adéquation avec leurs envies et attentes.

Dans cette perspective, il est proposé que les structures ACM puissent organiser des sessions d'observation et de découverte accessibles aux jeunes à partir de 15 ans.

Facultatives, non-rémunérés et sans hébergement pour les jeunes et organisées par les directeurs en fonction des spécificités de chaque structure, ces sessions d'une durée d'une demi-journée à une journée seraient organisées en période scolaire ou hors période scolaire, en ACM à proximité du domicile du jeune et permettraient au jeune de confirmer sa propre motivation à passer le BAFA. Pour garantir les bonnes conditions de ces sessions, ces jeunes seraient déclarés via le service des télé-procédure « TAM » et encadrés par un titulaire de l'équipe d'animation.

Les organismes de formations ainsi que les collectivités territoriales et associations gestionnaires d'ACM s'engageraient à communiquer auprès des jeunes sur cette opportunité. Dans sa communication aux lycéens sur la formation BAFA, l'Education nationale inclurait également une information sur cette possibilité avant de s'engager dans la formation. Dans cette même perspective, l'Education nationale pourrait encourager les interventions des organismes de formation et organisateurs d'ACM dans les établissements scolaires pour présenter le secteur et l'engagement éducatif.

2. Favoriser la formation BAFA en internat.

Les formations BAFA organisées en internat apparaissent comme étant plus qualitatives, dans la mesure où elles permettent aux stagiaires de mieux appréhender les enjeux de vie quotidienne et de gestion d'équipe. Il est donc préconisé qu'elles soient promues auprès des jeunes et que des aides compensatoires soient instituées pour ramener les coûts de ces formations à la charge des stagiaires au niveau de ceux des formations en externat.

3. Associer les organisateurs d'ACM au parcours de formation.

Afin d'optimiser les chances de réussite des stages, il importe que les organisateurs d'ACM soient associés au parcours de formation. Concrètement, les interventions d'organismes d'ACM doivent être encouragées dans les formations générales du BAFA pour permettre aux jeunes de mieux comprendre la réalité de l'animation dans les structures ACM, s'ouvrir à une diversité d'organisations et obtenir toutes les réponses à leurs interrogations sur les stages.

2. Considérer les stages comme des temps de formation et les structures ACM comme des lieux de formation

4. Mobiliser les organisateurs et chaque structure d'ACM.

Afin de garantir une prise en compte complète des questions d'intégration des jeunes, il est recommandé que celles-ci figurent dorénavant dans les projets éducatifs des organisateurs et soient déclinés dans les projets pédagogiques de chaque structure. Cette inscription pourrait faire l'objet d'une mention dans le Code de l'action sociale et des familles.

En présentant le parcours d'accueil et d'accompagnement des stagiaires BAFA mineurs dans leur projet éducatif, les organisateurs d'ACM pourraient mettre en avant les bénéfices que représentent pour elles l'intégration de jeunes stagiaires dans les équipes d'animation. Cette disposition renforcerait l'engagement des structures, et de leurs directeurs, dans l'accueil et l'accompagnement de stagiaires mineurs.

5. Considérer les structures ACM comme des lieux de formation.

Afin que le stage pratique soit considéré comme un élément majeur du parcours de formation et de progression, l'ensemble du parcours des jeunes doit faire l'objet d'un suivi. Ainsi, la recherche de stage elle-même devrait être incluse dans le livret de suivi du cursus BAFA. Les stagiaires doivent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé et organisé : cet accompagnement devrait être reconnu comme une mission importante des directeurs et mobiliser l'ensemble de l'équipe d'animation.

Pour les guider dans l'accompagnement des stagiaires, les directeurs doivent pouvoir disposer de référentiels rédigés par les organisateurs exposant les attentes à leur égard en tant qu'accompagnants. Ces mémentos exposeraient les notions-clés associées au rôle éducatif de l'animateur et à sa posture, les modalités d'accompagnement des stagiaires. Ils rappelleraient très clairement que les stagiaires sont membres à part entière des équipes d'animation mais ne peuvent pas se voir confier les mêmes missions que les animateurs titulaires.

6. Reconnaître aux stagiaires le « droit à apprendre ».

Durant tout leur stage, les stagiaires devraient constamment demeurer considérés comme étant en formation. Les équipes de direction et d'animation devraient reconnaître pleinement que les stagiaires ne maîtrisent pas encore les fonctions et aptitudes liées à la détention du BAFA et leur garantissent non un droit à l'erreur mais un véritable « droit à apprendre ». Des rappels en ce sens doivent pouvoir être effectués régulièrement par les directeurs lors des temps d'échanges individualisés et en équipe afin de rassurer et protéger les stagiaires et de s'assurer que l'ensemble de l'équipe d'animation souscrit à cette vision.

7. Adapter les groupes de mineurs aux capacités des stagiaires.

Afin de permettre aux jeunes animateurs d'adopter rapidement une posture d'encadrement vis-à-vis des mineurs dont ils ont la responsabilité, il devrait être recommandé aux directeurs d'ACM de veiller à garantir des écarts d'âge avec les mineurs suffisants pour ne pas risquer de les mettre en difficulté, ces écarts étant à évaluer par les directeurs en fonction de la maturité et des capacités propres de chaque stagiaire.

3. Accueillir, accompagner et suivre les stagiaires

8. Organiser la préparation des stages et l'accueil des stagiaires.

Afin que la période de stage soit une réussite, il importe que les directeurs anticipent l'arrivée des stagiaires, leur intégration dans l'équipe d'animation et leur accompagnement.

Avant chaque période de vacances, les structures d'ACM devraient s'engager à organiser une réunion de préparation avec l'équipe d'animation incluant les stagiaires. Cette réunion permettrait de partager le projet éducatif et pédagogique de la structure et les objectifs de la période. Pour les stagiaires, il s'agirait d'un temps obligatoire et indispensable, partie intégrante de leur parcours de formation, leur permettant d'échanger autour des attendus de la structure et de l'équipe à leur égard et d'engager un dialogue de nature à préparer une arrivée dans l'équipe dans les meilleures conditions.

Lorsque des temps d'information et de formation sont prévus pour les animateurs sur l'accueil de mineurs en situation de handicap, il est indispensable que les stagiaires amenés à participer à l'encadrement de ces derniers puissent y participer.

Ces temps de préparation sont indissociables du parcours de formation. Aussi, il apparaît nécessaire de les comptabiliser comme partie intégrante du temps de stage pratique et rémunérés aux mêmes conditions.

L'arrivée dans la structure est un moment déterminant pour la bonne réalisation du stage. Il est donc impératif qu'un temps d'échange soit organisé par le directeur à l'accueil dans la structure, individuel ou collectif avec les autres stagiaires. Cela doit permettre de préciser les modalités d'accompagnement du stagiaire dans son projet de formation, répondre à ses questions des stagiaires et d'effectuer un rappel sur la posture d'encadrant dans un accueil éducatif.

9. Rédiger un guide des attentes de la structure vis-à-vis du stagiaire.

La réussite d'un stage se mesure à l'aune de l'expérience acquise par le stagiaire mais aussi de la plus-value de ce dernier au sein de l'équipe d'animation. Il importe donc, en début de stage, que des attentes soient clairement formulées par les directeurs. Sur la base du projet pédagogique de leur structure, une information de la part des directeurs devrait ainsi être systématisée concernant les conditions d'organisation du stage, les spécificités de l'ACM et les indicateurs d'évaluation qui en découlent. Cette information pourrait être formalisée dans un guide remis au stagiaire.

10. Organiser des bilans réguliers, dans les structures / entre animateurs.

Pendant toute la durée de leur stage, les stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'un suivi individualisé et organisé par un membre de l'équipe de direction référent qui les guide dans leur pratique et donne du sens à celle-ci en la reliant au projet pédagogique.

Ce suivi pourrait être structuré autour de trois entretiens individuels avec le directeur au début, au milieu et à la fin de stage, en fonction des spécificités d'organisation de l'ACM et des besoins d'accompagnement personnalisé du stagiaire. Les entretiens feraient l'objet d'un formalisme précis, via une grille d'entretien pré-établie, qui serait à joindre dans le livret du stagiaire et intégrée aux points de contrôles opérés par les SDJES.

Ces entretiens apparaissent comme un outil indispensable de suivi de la progression tout au long de la formation théorique et pratique, pour les stagiaires comme pour les organismes de formation. Ils constitueraient un temps de réflexion utile aux stagiaires pour les aider à choisir leur formation en approfondissement.

11. Former les directeurs à l'accompagnement des stagiaires.

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux stagiaires, une formation annuelle courte (2 heures) devrait être organisée par les DRAJES, en lien avec un organisme de formation, à destination des directeurs et organisateurs d'ACM. Une communication sur cette formation pourrait être réalisée dans le cadre des sessions théoriques BAFD et la participation à cette formation pourrait être obligatoire au moins une fois pour les directeurs (qui seraient libres de la renouveler si nécessaire).

12. Développer le tutorat.

Un dispositif de tutorat par un animateur expérimenté devrait pouvoir être défini afin d'offrir aux stagiaires un accompagnement de pair à pair et de faciliter leur inclusion dans l'équipe d'animation.

Concrètement, il s'agirait de permettre aux directeurs de déléguer la mission d'accompagnement des stagiaires à un ou plusieurs animateurs expérimentés, tout en restant responsables de la validation des stages. Ces tuteurs seraient désignés en fonction de leurs aptitudes et appétences pour accompagner la progression du stagiaire et suivre des objectifs de progression intermédiaires pour les stagiaires dont ils assurent le suivi.

Cette mission d'animateur-tuteur pourrait faire l'objet d'une reconnaissance formelle par la direction du centre (formation, valorisation, temps dégagé pour la mission...). Les aptitudes acquises dans le cadre du tutorat pourraient être réinvesties et valorisées dans les formations de formateurs et les formations BAFD.

4. Permettre aux stagiaires d'être pleinement acteurs de leur progression

13. Créer un carnet de formation qui suivrait le stagiaire tout au long de sa formation.

Il est indispensable que les jeunes en formation BAFA bénéficient d'un suivi tout au long de leur parcours qui leur permet de progresser de manière continue, dans un environnement bienveillant et positif et formatif où ils ne sentent jamais seuls, les aide à acquérir des savoir-être et savoir-faire et leur accorde le droit à l'erreur.

Pour cela, un « carnet de formation » devrait être institué. Complémentaire du livret de suivi généralement délivré par les organismes de formation, ce carnet serait un outil pédagogique au service du stagiaire. Dématérialisé, accessible via le portail public BAFA/BAFD, il serait à créer par le responsable de la formation théorique (phase 1) et ouvert ensuite aux responsables du stage pratique et de la phase d'approfondissement (phase 3). Son contenu listerait les items essentiels pour l'appropriation des fonctions d'animateur et permettrait aux responsables de formation et de stage d'inscrire des commentaires qui permettent au jeune de s'auto-positionner. Il s'agirait ainsi d'un outil du stagiaire pour accompagner sa progression et non d'un outil d'appréciation finale. Il lui permettrait d'analyser et comprendre l'articulation entre le projet pédagogique de l'ACM et les aptitudes/fonctions du BAFA.

14. Associer les stagiaires à leur évaluation.

L'évaluation des stagiaires devrait systématiquement répondre à deux impératifs : la garantie d'un cadre bienveillant, afin que les stagiaires envisagent sereinement les évaluations, et la transparence sur les démarches d'évaluation et leurs modalités, afin qu'ils puissent être en capacité de participer à leur propre évaluation et qu'ils puissent être acteurs de leur progression.

Dans cette perspective, une uniformisation des règles d'évaluation des stagiaires au sein de la filière est souhaitable, en laissant la liberté à chaque organisateur de les compléter en fonction de son fonctionnement propre et des projets éducatif et pédagogique.